

Communiqué de presse
Paris, le 31 mai 2011

France Télévisions et la Confédération des Producteurs Audiovisuels intensifient leurs échanges

A l'issue d'une rencontre des Présidents de France Télévisions et de la Confédération des Producteurs Audiovisuels (CPA), France Télévisions et la CPA annoncent qu'elles souhaitent intensifier leurs échanges sur l'avenir de la production audiovisuelle française et sa place dans le cadre du développement stratégique du groupe.

Dans un univers audiovisuel en constante mutation, l'avenir de France Télévisions et celui des producteurs audiovisuels indépendants sont nécessairement et intimement liés. Dans tous les genres de programmes, la télévision publique est un partenaire majeur, un acteur clef de l'innovation et de la diversité, qui entend s'appuyer sur la capacité de création et l'efficacité économique de la production indépendante pour développer et produire des programmes ambitieux et populaires dont elle a besoin.

Alors que France Télévisions met en œuvre un plan stratégique et négocie avec l'Etat un nouveau Contrat d'objectifs et de moyens pour la période 2011 – 2015, les parties considèrent comme essentiel de consolider la place de la production française dans les grilles de France Télévisions, d'augmenter le volume de production de programmes français inédits offerts aux téléspectateurs des chaînes publiques et d'assurer leur diffusion sur les différents supports numériques.

Dans la continuité de l'accord interprofessionnel d'octobre 2008 et des différentes discussions intervenues depuis cette date dans tous les genres, les échanges entre France Télévisions et la Confédération des Producteurs Audiovisuels auront notamment pour objet les investissements dans les programmes, les projets relatifs à la diversification et au développement numérique.

Avec le souci de préserver leurs équilibres économiques respectifs et les spécificités de chacun des genres, France Télévisions et les producteurs indépendants, rassemblés au sein de la CPA, vont travailler sur la durée et le portefeuille de droits cédés, les modalités de répartition des recettes d'exploitation des programmes audiovisuels, ainsi que sur l'élaboration de stratégies partagées de rayonnement et de valorisation des programmes audiovisuels sur les différents supports numériques.

A l'horizon 2015, l'objectif est d'accélérer la constitution d'une véritable filière audiovisuelle à vocation européenne et internationale qui favorise le rayonnement des programmes et formats français à travers le monde.

Contacts presse :

France Télévisions : Jessy Daniac – 01 56 22 67 09
CPA : Vincent Gisbert / Stéphane Le Bars - 01 40 53 23 00